



Conseil économique et social

Distr. générale
24 septembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce,
de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie
Deuxième réunion
Addis Abeba (en ligne), 8 et 9 mars 2022

Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie

Aide-mémoire

I. Introduction

1. La deuxième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie se tiendra en ligne les 8 et 9 mars 2022 sur le thème « Le développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie ».

II. Contexte

2. Le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie a été créé pour examiner les activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans ces domaines, offrir un cadre de dialogue et de recherche de consensus, débattre des activités futures de la CEA et servir de catalyseur pour accélérer les progrès aux niveaux national et régional. Le Comité devrait se pencher sur les questions d'actualité et émergentes pertinentes et faire le point sur les progrès réalisés par les États membres dans les domaines concernés. La première réunion du Comité s'est tenue les 11 et 12 décembre 2019 sous le thème « Le développement du secteur privé et l'économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ».

3. La maladie à coronavirus (COVID-19) continuera d'entraver l'activité économique et de menacer des vies en Afrique en 2022, alors que la vaccination sera progressivement déployée et que les économies africaines tenteront de se remettre de l'impact économique, social et sanitaire de la crise. Les inégalités entre les pays s'accroîtront à mesure que les économies les plus prospères retrouveront une certaine forme de normalité, tandis que les pays les plus pauvres continueront de se débattre contre la crise. Les inégalités à l'intérieur des pays devraient



s'accroître, ce qui compromettrait les progrès réalisés précédemment en matière de développement et creuserait le fossé dans de nombreuses sociétés.

4. Il est probable que le développement économique dans l'ère post-COVID-19 soit marqué par de grandes incertitudes et turbulences, car l'impact des changements climatiques s'intensifie, les chaînes de valeur se réorganisent et la numérisation s'accélère. Les anciennes options de développement ne sont plus viables. Un changement de paradigme s'impose si l'on veut que l'Afrique atteigne les objectifs de développement durable au cours de ce qui reste de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Selon la CEA, les changements climatiques à eux seuls pourraient réduire le produit intérieur brut de certains pays africains de 15 % d'ici à 2030.

5. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités et les a exacerbées. Les premières études indiquent que les enfants défavorisés des pays les plus pauvres ont perdu plus de six fois de temps de scolarité que les enfants des pays à revenus élevés. L'impact de la pandémie sur les jeunes a été « systématique, profond et disproportionné », selon l'Organisation internationale du Travail. Les systèmes de santé publique pourraient avoir du mal à s'en remettre, les agents de santé étant, selon des estimations, sept fois plus susceptibles de contracter une forme grave de COVID-19 que la population générale. Cette prédiction est étayée par les enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola de 2014-2016 en Afrique de l'Ouest, à la suite de laquelle on a constaté une baisse de 23 % de la prestation des services de santé en Sierra Leone. Selon les estimations, le COVID-19 pourrait plonger jusqu'à 150 millions de personnes dans la pauvreté, aggravant ainsi les menaces que faisaient déjà planer les changements climatiques et les conflits.

6. Compte tenu des défis susmentionnés auxquels le continent est confronté, les gouvernements africains doivent considérer les effets multidimensionnels de la pandémie et réfléchir aux réponses à y apporter. Plus précisément, comment le COVID-19 a-t-il affecté l'intégration régionale et le développement des infrastructures et des technologies en Afrique ? Comment l'état actuel de l'intégration régionale des infrastructures (matérielles et immatérielles) et du développement technologique a-t-il influencé la propagation et l'impact du virus sur le continent ? Quel rôle l'intégration régionale, les infrastructures et la technologie pourraient-elles jouer pour que l'Afrique soit plus résistante aux chocs tels que le COVID-19, les changements climatiques et les catastrophes naturelles ? Quelles sont les possibilités offertes par COVID-19 pour l'intégration régionale, le développement des infrastructures et des technologies sur le continent ? Quels types d'infrastructures et de technologies permettraient à l'Afrique de mieux faire face aux futures pandémies, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et de réduire les inégalités sur le continent ?

7. En substance, une réflexion est nécessaire sur les défis posés au développement économique de l'Afrique dans l'ère post-COVID-19 et sur le type de développement économique que le continent devrait viser afin que la prochaine génération puisse mieux faire face aux défis actuels et aux chocs futurs. Des concertations doivent également avoir lieu pour mettre en lumière les possibilités de développement économique que le COVID-19 et d'autres défis offrent à l'Afrique, ainsi que pour savoir dans quelle mesure l'intégration régionale (y compris la mise à profit de la Zone de libre-échange continentale africaine), les infrastructures et la technologie peuvent contribuer à relever ces défis et à exploiter les possibilités.

8. Dans ce contexte, la deuxième réunion du Comité apportera un éclairage sur ces questions et servira aux États membres, aux partenaires et aux parties prenantes

de cadre pour partager leurs expériences et les meilleures pratiques émergentes et pour définir les domaines d'action conjointe.

III. Objectifs

9. La réunion a pour objectif général de permettre à la CEA de répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des besoins et des demandes de ses États membres ainsi qu'à l'évolution des paysages institutionnels et des priorités en matière de développement économique et social national, régional et mondial.

10. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

a) Examiner les activités de la CEA relatives au développement et au financement du secteur privé, à l'intégration régionale, au commerce, aux infrastructures, à l'industrie et à la technologie ;

b) Servir de cadre pour le dialogue et la recherche de consensus dans les domaines susmentionnés dans le contexte du programme de développement africain, c'est-à-dire l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) Stimuler les progrès aux niveaux national et régional dans ces domaines ;

d) Traiter des questions d'actualité et émergentes en rapport avec les domaines d'intérêt du Comité, afin de faire le point sur les progrès accomplis par les États membres dans ces domaines ;

e) Réfléchir sur les activités futures des sous-programmes concernés et faire des recommandations pour guider ces activités ;

f) Apporter des contributions à la cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui se tiendra en 2022.

IV. Produits et résultats escomptés

11. Les produits suivants sont attendus :

a) Le rapport de la deuxième réunion du Comité, qui apportera un éclairage sur les questions susmentionnées ;

b) Les rapports des réunions des groupes d'experts.

12. Les résultats suivants sont attendus :

a) Avoir une meilleure compréhension des défis et possibilités qui s'offrent aux États membres dans la période post-COVID-19 et du rôle de l'intégration régionale, des infrastructures et de la technologie à cet égard ;

b) Obtenir des orientations de la part des États membres, sous forme de recommandations, sur les activités de la CEA dans les domaines du développement et du financement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie.

V. Format

13. La réunion consistera en des séances plénières au cours desquelles le secrétariat fera des exposés sur des documents de fond et le document de synthèse concernant le thème de la réunion du Comité. Un débat général suivra les exposés.

VI. Participation

14. Participeront à la réunion du Comité des représentants des États membres, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des institutions de financement du développement, des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et des organisations sectorielles.

VII. Personnes à contacter

Robert Tama Lisinge
Chef de la Section de l'énergie, de l'infrastructure et des services
Division du développement du secteur privé et du financement
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : 251 91 188 6054
Courriel : rlisinge@un.org

Victor Konde,
Section de l'innovation et de la technologie
Division de la technologie, des changements climatiques et
de la gestion des ressources naturelles
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : 251 11 544 3654
Courriel : kondev@un.org

Francis Ikome
Chef de la Section de l'intégration régionale et
du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : 251 11 544 3425
Courriel : ikome@un.org
